Extrait du registre des décisions

Bureau du 01 juillet 2025

n° 079-25

Objet : ***RS - Passation d'un protocole d'accord pour le marché de travaux n° 240143 relatif au lot 1 « VRD » de la rénovation des systèmes énergétiques du site des Blachères***

• date de convocation le 25 juin 2025 **• nombre de conseillers en exercice : 52**

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi un juillet treize heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Grand Chambéry, salle du Nivolet, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry, sans condition de quorum à la suite de l'absence de quorum lors de la séance du jeudi vingt-six juin deux mille vingt-cinq.

• étaient présents : 7

Aillon-le-Jeune	
Aillon-le-Vieux	
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	
Barby	
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	
Challes-les-Eaux	
Chambéry	Jean-Benoît Cerino - Isabelle Dunod - Thierry Repentin
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	
Jacob-Bellecombette	
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	
La Ravoire	
La Thuile	
Le Châtelard	
Le Noyer	
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	
Saint-Baldoph	
Saint-Cassin	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	
Sainte-Reine	
Sonnaz	
Thoiry	
Vérel-Pragondran	
Vimines	

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 2

de Jocelyne Gougou à Christian Berthomier - de Jean-François Poitou à Thierry Repentin

• conseillers excusés : 43

Grégory Basin - Marie Bénévise - Luc Berthoud - Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Arthur Boix-Neveu - Vincent Boulnois - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Corinne Charles - Jean-Pierre Coendoz - Eric Delhommeau - Michel Dyen - Maryse Fabre Christelle Favetta-Sieyes - Sandra Ferrari - Marcel Ferrari - Philippe Ferrari - Hervé Ferroud-Plattet - Jean-Pierre Fressoz - Philippe Gamen Alexandre Gennaro - Valentin Hachet - Hélène Jacquemin - Max Joly - Sylvie Koska - Luc Meunier - Vincent Miguet - Pascal Mithieux - Franck Morat - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Marie Perrier - Christophe Pierreton - Damien Regairaz - Josette Rémy - Daniel Rochaix - Alain Thieffenat - Serge Tichkiewitch - Thierry Tournier - Jean-Maurice Venturini - Corine Wolff

Les décisions administratives peuvent faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble, dans le délai de deux mois :
- à compter de leur publication lorsque les décisions sont réglementaires,
- à compter de leur notification lorsque les décisions sont individuelles.
Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr

Bureau du 01 juillet 2025

délibération ***n° 079-25***

objet ***RS - Passation d'un protocole d'accord pour le marché de travaux n° 240143 relatif au lot 1 « VRD » de la rénovation des systèmes énergétiques du site des Blachères***

Thierry Repentin en l'absence de Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des travaux et des voiries, rappelle que par décision du 7 novembre 2024, le Bureau a attribué le marché de travaux n° 240143 pour la rénovation des systèmes énergétiques du site des Blachères (lot 1 VRD) à l'entreprise RCPS Terrassement pour un montant de 26 540,34 € HT.

Le présent protocole indemnitaire vise à prendre en compte l'augmentation du coût des travaux du lot 1 liée à des aléas géologiques très localisés, non connus dans les bases de données géologiques et non identifiables en phase de conception, qui ont eu des incidences sur les travaux de forage géothermique et les travaux de VRD correspondants.

Le lot 1 a pour objet des travaux de VRD en lien avec les travaux de forage (lot 2) visant l'installation de 14 sondes géothermiques verticales.

Les aléas géologiques n'ont pas permis d'atteindre les profondeurs cibles prévues initialement à 150 ml. En effet, il a fallu limiter la profondeur des forages à 100 ml car au-delà de cette profondeur, l'entreprise a rencontré des eaux sous pression qui se sont libérées, rendant la mise en place des tubes dans le forage difficile voire impossible dans certains cas.

Il a donc été nécessaire d'augmenter le nombre de forages de 14 initialement prévus à 20 réalisés sur une emprise de chantier plus étendue.

Le montant de l'indemnité versée par Grand Chambéry à la société pour compenser les surcoûts liés aux aléas précités, a été déterminé sur la base des quantités supplémentaires rendues nécessaires, soit 18 014 € HT.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 026-24 C du Conseil communautaire du 28 mars 2024 déléguant au Bureau la prise de toute décision relative aux accords-cadres et marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 221 000 € HT,

Vu le code de la commande publique,

Vu la décision n° 179-24 du Bureau du 7 novembre 2024 relative aux marchés de travaux pour la rénovation des systèmes énergétiques du site des Blachères,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'approuver le protocole indemnitaire relatif au marché de travaux n° 240143, lot 1 de la rénovation des systèmes énergétiques du site des Blachères, avec l'entreprise RCPS Terrassement,

Article 2 : d'autoriser le président ou son représentant à signer le protocole transactionnel,

Article 3 : de dire, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Thierry Repentin

GRAND CHAMBÉRY l'agglomération

PRÉFET DE LA SAVOIE
Liberté
Égalité
Fraternité

ACCUSE DE RECEPTION
CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Décision I-Parapheur du Bureau**

Numéro attribué à l'acte : **079-25**

Objet de l'acte :	RS - Passation d'un protocole d'accord pour le marché de travaux n° 240143 relatif au lot 1 « VRD » de la rénovation des systèmes énergétiques du site des Blachères
Classification Préfecture :	1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 3 - Délibérations ou décisions relatives aux MAPA
Date de l'acte :	01 juillet 2025
Annexe(s) :	protocole

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20250701-lmc1H33837H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H33837H1

Date de transmission en Préfecture :	01 juillet 2025
Date de réception en Préfecture :	01 juillet 2025
Date de publication sur le site internet:	mardi 01 juillet 2025